

**ARTICLE 1. ADHESION**

En adhérant à l'AMJM je deviens membre de l'association et accepte les décisions prises par le bureau.

**ARTICLE 2. ACCOMPAGNEMENT**

- a. Responsabilité : nous rappelons que les élèves doivent être accompagnés par un adulte jusqu'à la porte (afin notamment de s'assurer de la présence de Cécilia) ; votre enfant est pris en charge par l'assurance dès lors qu'il entre dans la salle. A cet effet la cour ne sert pas de garderie et aucun élève ne doit rester seul sans la responsabilité d'un adulte accompagnateur. (L'Association Modern Jazz se dégage de toute responsabilité en cas de problème en dehors de la salle des vendanges)
- b. Horaires : respecter l'heure du début du cours (les cours se succédant les uns après les autres sans pause) C'est pourquoi, nous vous remercions de laisser votre enfant à l'entrée de la salle et ne pas déranger Cécilia afin que la durée de chaque cours soit respectée.

**ARTICLE 3. ACCES A LA SALLE**

- a) Seuls les élèves ont accès à la salle
- b) le SAS est prévu pour s'y déchausser et déposer ses affaires personnelles.
- c) Il est interdit de pénétrer dans la salle avec ses chaussures

**ARTICLE 4. TENUE DE DANSE : à respecter impérativement**

- a) Tenue noire pour TOUS sans motif (Seuls les élèves des cours Eveil, Initiation et Classique sont autorisées à une tenue en couleur unie) à savoir :
  - o Bas (Caleçon ou collant de danse sans pied) ATTENTION : les collants avec pieds ne sont pas autorisés (risque de chute) si l'élève en porte un il sera contraint de ne pas danser.
  - o Haut (t-shirt noir près du corps)
- b) Cours de danse modern Jazz : Pieds nus ou ballerines (ballerines lorsque les enfants ont des lésions cutanées : verrues, mycoses, eczéma, coupures, ... etc. ...)
- c) Cours de danse classique : chaussons de danse
- d) Cheveux impérativement attachés
- e) Pas de bijoux surtout les boucles d'oreilles fantaisies (les grands anneaux sont dangereux !!!!)
- f) Les chewing-gums sont interdits

**ARTICLE 5. TENUE GYMNASTIQUE POSTURALE :**

- a) Merci d'entrer en salle sans chaussures (cette activité se faisant sans chaussures)
- b) Tenue de sport adaptée
- c) Les tapis de sol sont fournis par l'AMJM : venir en revanche avec une serviette par mesure d'hygiène

**ARTICLE 6. CERTIFICAT MEDICAL :**

- a) A fournir IMPERATIVEMENT dès le premier cours ; sans certificat les élèves seront contraints de regarder le cours et ne pourront pas danser

**ARTICLE 7. COTISATION :**

- a) L'inscription est définitive
- b) Aucun remboursement même avec justificatif médical ne sera possible.
- c) Tout retard de paiement entraîne l'annulation de l'inscription

**ARTICLE 8. MAINTIEN DES COURS**

- a) Aucun cours pendant les vacances scolaires.
- b) Le planning des cours scolaires n'étant pas toujours connu lors de l'établissement du planning, nous vous informons qu'il est possible que les cours de danse d'un ou deux mercredis soient annulés en fonction des écoles. Nous vous tiendrons bien évidemment informés par mail et sur le site internet.
- c) Absence du professeur : Veuillez consulter la page d'accueil du site internet pour vérifier si les cours sont annulés pour absence du professeur. (aucun cours ne sera rattrapé)

**ARTICLE 9. COMMUNICATION**

- a) Toutes les informations jugées importantes sont indiquées sur la page d'accueil de notre site : [www.amjm.fr](http://www.amjm.fr) ; nous vous conseillons de le regarder régulièrement
- b) Courrier électronique : afin de faciliter la gestion des informations, nous envoyons toutes les informations importantes par mail aux adhérents ; il est important de nous donner votre adresse mail, veuillez à bien l'orthographier pour éviter toute erreur d'envoi ; l'AMJM n'enverra aucun courrier postal

Bonne année à toutes et à tous  
Le Bureau – AMJM  
01/09/2017